

- De Toronto : Pétition relative à la distribution des biens des insolubles, 53.
- De la Colombie-Britannique : Pétition relative à la distribution des biens des insolubles, 128.
- De la cité de Saint-Jean, N.-B. : Pétition demandant une loi relative à la faillite, 224.
- CABLE américain, britannique et continental. (*Voir* bill n° 19.)
- CAISSE des veuves et des orphelins de l'église presbytérienne (*Voir* bill n° 20.)
- CAMP de Berthier de 1882. Soumission pour. (*Voir* adresse n° 7.)
- CANADIENNE BRITANNIQUE, Cie de prêt et de placement; liste des actionnaires, 114.
- CANAUX :
- Canal Murray. (*Voir* adresse n° 4.)
- Rapport du ministre des chemins de fer et canaux, 59.
- CARVELL, l'honorable M. : appelé à comparaître devant un comité des communes; permission accordée, 110. Est ajouté au comité des ch. de fer, télégraphes et havres, 49.
- CENTRALE, Banque, du Canada : (*Voir* à Banques n° 1)
- CERTIFICATS ds capitaines et seconds de navires dans les eaux intérieures. (*Voir* bill n° 21.)
- CHEMINS DE FER :
- (*Voir* comités, n° 5.)
- Rapport du ministre des—, 59.
- Amendements de l'acte 1869, pour déclarer certains chemins de fer pour l'avantage du Canada. (*Voir* bill n° 22.)
- Paiement de subventions. (*Voir* bill n° 23.)
- N° 1.—Atlantique du Canada : Pétition demandant qu'il ne soit pas établi une cour de commissaires des chemins de fer, 128.
- N° 2.—De l'Atlantique et du Nord-Ouest :
- Pétition demandant un acte d'incorporation, 62. Rapportée, 75-6.
- Pétition de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique demandant la permission de présenter une pétition demandant le droit d'affermir la ligne du dit chemin de fer, 175. Pétition, 183. Rapportée, 188. 51e règle suspendue, 189. (*Voir* bill n° 24.)
- N° 3.—Canadien du Pacifique : Contrat pour la fourniture des traverses, etc., 66.
- Pétition demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition, 175.
- Pétition, 183. Rapportée, 188. 51e règle suspendue, 189. (*Voir* bill nos 24 et 25.)
- N° 4.—Central d'Ontario : Pétition contre l'établissement d'une cour de commissaires, 90.